

Avant-propos

Noélie DELAHAIE et Stéphane LE QUEUX *

Pour la première fois depuis sa création en 1989, la *Chronique internationale de l'IRES* consacre son numéro spécial annuel aux relations professionnelles en Asie et principalement en Asie du Sud-Est. À l'exception de la Chine et de Singapour, qui ont déjà fait l'objet de publications au cours des dix dernières années, ce numéro porte sur des pays jusqu'à présent jamais couverts : Taïwan, Philippines, Vietnam, Thaïlande, Malaisie et Indonésie. L'originalité de ce numéro tient également au fait que les relations professionnelles en Asie du Sud-Est n'ont que peu, voire pas, fait l'objet de publications dans des revues françaises. Cela reflète en partie le caractère ethnocentrique de l'enracinement disciplinaire de l'étude des relations professionnelles dans les pays occidentaux. Le développement industriel et aujourd'hui post-industriel dont ces pays mêmes ont été précurseurs s'est accompagné de modèles institutionnels répondant aux exigences de démocratie industrielle qui se sont historiquement exprimées en parallèle. Or cela n'est pas le cas en Asie ; la lecture en est rendue difficile même si les relations entre développement et démocratie, à des stades et des degrés différents, y jouent

un rôle déterminant dans l'évolution des relations professionnelles.

Les sept pays de la ceinture de l'Asie du Sud-Est (hors Chine) accueillent une population de plus de 586 millions d'habitants (pour 510 millions dans l'Union européenne), soit 7,8 % de la population mondiale. Cette zone géographique fait l'objet d'un intérêt croissant, notamment en raison de son attractivité pour les entreprises multinationales et les investissements directs étrangers en provenance de pays occidentaux mais aussi de pays asiatiques comme la Corée du Sud ou le Japon. Son attractivité est de surcroît imputable à l'insertion des entreprises asiatiques dans les chaînes de valeur mondiale et à la prolifération de zones franches d'exportation. L'Asie suscite également l'attention des institutions internationales (de l'Organisation internationale du travail – OIT, des organisations non gouvernementales – ONG) qui se préoccupent des conditions d'emploi et de travail particulièrement pénibles. De fait, depuis plusieurs années, l'OIT poursuit sa campagne en faveur du travail décent, laquelle est relayée par les organisations syndicales internationales. Sous la pression des institutions internationales

* Chercheure à l'IRES ; Université James Cook, Australie. E-mail : stephane.lequeux@jcu.edu.au.

REGARDS CROISÉS SUR LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

et dans un contexte de régionalisation de la zone (Association des nations de l'Asie du Sud-Est – Asean, coopération pour l'Asie-Pacifique ou Asia-Pacific Economic Cooperation – Apec) poussant les États à s'engager dans un processus de démocratisation, plusieurs pays comme l'Indonésie et le Vietnam ont ainsi conclu des accords d'échanges internationaux comprenant des clauses sociales. Mais ces clauses n'ont que peu d'effets sur l'amélioration des conditions de travail et de la négociation collective ou encore sur la reconnaissance des droits des travailleurs à s'organiser. Dans ce contexte, ce numéro spécial porte sur trois thématiques complémentaires : 1) les bas salaires et le travail décent ; 2) le sort des travailleurs migrants et le poids du travail informel ; 3) la résurgence des conflits collectifs de travail.

Les auteurs qui ont contribué à ce numéro ont été sollicités sur la base de leurs travaux de recherche. Tous ont une

connaissance approfondie du contexte national dont ils traitent et dont nombre sont d'ailleurs natifs. Ils ont été libres de choisir l'angle d'analyse qui répondait le mieux aux principaux enjeux actuels et en fonction de leur expertise. Il en ressort une certaine hétérogénéité des articles, même si la problématique transversale est bien celle de la démocratie industrielle. Il convient enfin de noter qu'il s'agit de contextes difficiles à appréhender : absence de données et lorsqu'elles existent, leur fiabilité n'est pas garantie ; peu de littérature sur le sujet ; des contextes souvent hostiles à la dissidence et à la recherche ; des contextes ambigus où les concepts communs aux pays industrialisés occidentaux ne s'appliquent pas toujours de la même façon, souvent pour des raisons historiques et/ou culturelles (e.g. confucianisme). D'où un effort didactique dont font preuve les auteurs dans l'examen des contextes nationaux.